

ASSOCIATION LA RÉUNION DES LIVRES
Siège social : 78, allée des Saphirs
97400 SAINT DENIS (RÉUNION)
Association déclarée à la Préfecture de Saint Denis Réunion
Insertion au Journal officiel du 02 mai 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 mai 2023

Le mardi 2 mai de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration de l'association LA RÉUNION DES LIVRES se sont réunis au local de l'association sur convocation du trésorier assurant l'intérim de la présidence depuis l'assemblée générale du 8 avril 2023.

Assistent à la réunion les membres du conseil d'administration suivants : mesdames Julie Bernard, Joëlle Brethes, Sophie Durville, Stéphanie Li Pat Yuen, Valérie Mesgouez, Marie-Noëlle Perrine et messieurs Jean-Claude Ghio, Yannick Lepoan, Michael Michau, Eric Robin, Jean-Luc Schneider.

Mesdames Katia Leloutre, conseillère livre, et Josée Marie Lo Thong, directrice des affaires culturelles de La Réunion, rejoignent le conseil d'administration en cours de séance.

Est excusée : Madame Celine Bonniol (pour la région Réunion).

Monsieur Yannick Lepoan préside la séance en sa qualité de trésorier de l'association. Il est assisté par Monsieur Tanguy Sevat-Denuet, missionné pour accompagner l'association dans cette période de changement de gouvernance. Madame Joëlle Brethes se propose comme secrétaire de séance en l'absence de secrétaire de l'association.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer. Le trésorier rappelle que le conseil d'administration est appelé à traiter l'ordre du jour suivant :

- 1. Accueil des nouveaux administrateurs et administratrices**
- 2. Rôle du conseil d'administration, du bureau et des commissions**
- 3. Élection des membres du bureau**
- 4. Subventions et trésorerie 2023**
- 5. Ressources humaines**
- 6. Proposition d'un dispositif local d'accompagnement (DLA)**
- 7. Questions diverses**

Ouverture de séance : 18h 08

1. Accueil des nouveaux administrateurs et administratrices

Le conseil d'administration a accueilli les 5 nouveaux administrateurs : Julie Bernard, Joëlle Brethes, Sophie Durville, (Éditions du Cyclone) Jean-Claude Ghio, Michael Michau qui représente Hélène Doyen (Orphie éditions)

Valérie Mesgouez et Eric Robin (Novo Libris – Epsilon éditions et Océan éditions) sont les 2 administrateurs réélus.

Stéphanie Li Pat Yuen qui représente Olivier Koenig (Librairie Gérard), Marie-Noëlle Perrine, Yannick Lepoan, Jean-Luc Schneider (Éditions et librairies Des Bulles dans l'Océan) poursuivent leur mandat d'administrateur.

Les 11 membres du conseil d'administration se sont présentés lors du tour de table.

2. Rôle du conseil d'administration, du bureau et des commissions

Tanguy Sevat-Denuet présente, à l'aide d'un diaporama, le rôle des différentes instances de La Réunion des Livres : conseil d'administration, bureau et commissions. Il rappelle l'importance de définir le rôle du conseil d'administration et celui du bureau que le conseil d'administration va élire : quelle sera la fréquence des réunions et comment gérer les demandes et propositions urgentes qui se présenteront inmanquablement. Les compétences des deux instances sont à décider.

Après consultation du « mode de scrutin » pour entériner les décisions de cette 1^{ère} séance, il est décidé que les votes se feront à mains levées.

Composition du bureau

Le bureau devra compter au maximum 6 membres dont 3 « obligatoires » : 1 président, 1 trésorier et 1 secrétaire dont Tanguy Sevat-Denuet détaille les rôles et les responsabilités. Valérie Mesgouez et Joëlle Brethes s'inquiètent d'éventuelles absences lors des futures réunions et du manque d'expérience dans les postes à pourvoir.

Yannick Lepoan évoque un partage des tâches possible et rappelle la présence de la secrétaire de l'association, Émeline Robore, qui assure les tâches administratives et comptables courantes. Des formations spécifiques peuvent en outre être demandées en direction des bénévoles qui peuvent en bénéficier sans surcoût pour l'association.

Julie Bernard pose la question des règles de fonctionnement du conseil d'administration, notamment de la gestion des problèmes : conseil d'administration complet ou en réunion de bureau ? Une urgence récente a en effet nécessité l'envoi d'un courriel pour obtenir l'avis et l'aval du nouveau conseil d'administration à peine élu.

Eric Robin propose qu'en ces cas particuliers la décision soit entérinée avec 8 réponses des membres par téléphone ou messagerie électronique.

Tanguy Sevat-Denuet avertit les administrateurs que tout est fonction de l'importance du point (niveau de participation, question de budget...) et les invite à trancher en rappelant qu'il faudra peut-être ensuite revoir le fonctionnement interne de l'association voire ses statuts (ce qui nécessitera la convocation d'une assemblée générale exceptionnelle). Il indique que l'utilisation des avis par mail peut se justifier pour les 3 points suivants :

- . Désignation de l'administrateur coordonnateur d'un événement,
- . Désignation du chargé de communication ou du chargé de mission d'un événement
- . Représentation de l'association sur une action/événement

Fréquence des réunions (conseil d'administration / bureau)

Après échange de points de vue, de partage d'expériences exposées par Sophie Durville et propositions diverses, Tanguy Sevat-Denuet suggère une réunion du bureau par mois et une réunion du conseil d'administration tous les deux ou trois mois.

I. Relevé de décision : Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Répartition des rôles

Tanguy Sevat-Denuet invite les administrateurs à faire la différence entre les choix décisionnels (conseil d'administration complet ou bureau) et leur mise en œuvre. Il précise que, quels que soient ces choix, ils peuvent être remis en question et modifiés à tout moment par le conseil d'administration.

Les points 4 (Validation d'une participation à un événement), 7 (Validation de l'ingénierie de projet : méthodologie, rétroplanning...), 8 (Choix stratégique de poursuite d'un événement : arrêt, évolution) et 10 (Gestion du site Internet) peuvent être du ressort du bureau.

Le point 5 (Décision de demande de subvention) est gérée annuellement par le conseil d'administration.

Le point 9 (Recrutement d'un permanent) sera du ressort du conseil d'administration.

II. Relevé de décision : Le conseil d'administration décide à l'unanimité que :

- les décisions stratégiques relèvent du conseil d'administration,
- les décisions relatives à la mise en œuvre relèvent du bureau,
- les décisions urgentes peuvent être prises par consultation du conseil d'administration par mail et après la réponse favorable d'au moins 8 administrateurs.

Une décision est considérée comme urgente lorsqu'elle doit être prise avant la date de la prochaine réunion du bureau ou du conseil d'administration.

3. Élection des membres du bureau

Tanguy Sevat-Denuet sollicite les candidatures aux différents postes du bureau.

Joëlle Brethes signale l'importance des 2 postes clés : président et trésorier. Valérie Mesgouez se propose pour prendre le poste de trésorière ce qui suscite différents échanges sur les motivations et les appréhensions des différents administrateurs. Sachant qu'il n'y a pas de candidat déclaré à la présidence, Yannick Lepoan accepte de candidater pour le poste de président dont il assume actuellement l'intérim et de démissionner du poste de trésorier. Joëlle Brethes se propose comme secrétaire de l'association. Stéphanie Li Pat Yuen, représentant la Librairie Gerard, candidate pour Olivier Koenig comme vice-président et Marie-Noëlle Perrine comme deuxième vice-présidente.

III. Élection du bureau

Le bureau suivant est élu à l'unanimité :

- Président : Yannick Lepoan
- Vice-présidente : Marie-Noëlle Perrine
- Vice-président : Olivier Koenig (Librairie Gérard)
- Trésorière : Valérie Mesgouez
- Secrétaire : Joëlle Brethes

À noter que la première réunion du nouveau bureau, se tiendra le mercredi 17 mai 2023 à 18h00 au local de l'association, 78 bis allée des Saphirs – Saint-Denis.

4. Subventions et trésorerie 2023

Yannick Lepoan, trésorier de la mandature précédente, présente les subventions et la trésorerie 2023. Il évoque la possibilité de recrutement d'un délégué général en utilisant une partie des crédits consacrés aux différents prestataires de service. L'un d'entre eux représente en 2022 plus de la moitié des 135 000 € (soit 30 % des dépenses) et il ne souhaite plus travailler avec La Réunion des Livres. Il est aussi question de l'enveloppe de plus de 40 000 € correspondant au travail essentiel de L'Envol pour les demandes et le suivi des subventions, sans lesquelles les actions sont impossibles.

Après avoir salué le travail de Philippe Vallée pendant ses 9 ans de présidence, Josée Marie Lo Thong, directrice des affaires culturelles de La Réunion, donne son éclairage sur la question des subventions et de la trésorerie. Elle félicite, en premier lieu, l'association d'avoir un fond de trésorerie ce qui permet de faire face au versement tardif des subventions et ce qui évite les dettes. Elle conseille cependant une période de transition pour passer d'un système à l'autre et réaffirme aux administrateurs un accompagnement de la structure par la direction des affaires culturelles de La Réunion. Il semble de toute façon imprudent de se couper de L'Envol, dont Tanguy Sevat-Denuet souligne le rôle essentiel pour certaines missions.

Autres points évoqués

Les problèmes de délais concernent la demande de subventions auprès du Fonds de coopération régionale pour 2023. Aussi la demande est donc raisonnablement reportée à 2024 dans le cadre du Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien. Jean-Luc Schneider évoque la nécessité impérieuse de trouver des partenaires à Maurice et Madagascar pour une dimension océan Indien.

De même, la demande auprès du Centre national du livre (CNL) pour le Salon du livre péi a été abandonnée car le Centre national du livre (CNL) privilégie les actions moins étroitement locales...

Yannick Lepoan annonce en revanche l'obtention de 4 999,99 € pour Partir en livre - Livr'anlèr, obtenus du Centre national du livre (CNL). Parallèlement La Réunion des Livres a su répondre à une demande en urgence : présentation du nouveau projet Partir en livre - Livr'anlèr qui intègre ainsi le dossier de presse de l'opération nationale programmée en juillet 2023.

5. Ressources humaines

Le recrutement d'un permanent semble indispensable étant donné l'ampleur qu'a prise l'association. Mais il faudra évaluer les besoins de l'association en temps (temps plein/ mi-temps/ temps partiel) et en tâches tout en restant conscient qu'il sera long et difficile de trouver l'employé idéal. Sophie Durville évoque une expérience personnelle positive qu'elle sait exceptionnelle.

État des lieux

Tanguy Sevat-Denuet fait un état des lieux en vue du recrutement du nouveau salarié :

- Missions : gestion interne, relations, développement des projets. L'association a-t-elle besoin d'un ou plusieurs salariés ? À temps complet ou partiel ?
- Compétences : selon Tanguy Sevat-Denuet, il y a actuellement une carence de candidats éligibles pour ce type de poste à La Réunion : sera-t-il nécessaire d'élargir la demande de candidature à la métropole ?

- Titre : il existe des plans de formation auxquels on peut avoir recours.
- Rémunération : il faut prendre conscience que les aides qui seront accordées dépendront du niveau de salaire de ce salarié.
- Environnement de travail : local (exigu), partagé avec une autre association qui offre déjà un espace de travail très restreint. Le recrutement d'un autre salarié nécessitera sans doute un déménagement...
- Questions à résoudre sur le statut de ce salarié : choix d'une convention collective ou non ? Quel référent dans l'association ? ...

IV. Relevé de décision : De nombreuses questions sont posées sur le poste à pourvoir, mais seul le recrutement du permanent est acté par le conseil d'administration.

6. Proposition d'un dispositif local d'accompagnement (DLA)

Tanguy Sevat-Denuet présente le dispositif d'accompagnement local (DLA) dont il précise qu'il ne pourra pas, en raison d'un conflit d'intérêt, être l'expert désigné pour accompagner La Réunion des Livres.

Plusieurs questions sont posées sur le coût : le dispositif est gratuit et il faut compter environ deux mois après le dépôt de candidature pour recevoir l'expert sur 5 à 10 demi-journées.

V. Relevé de décision : La décision de lancer la candidature pour un dispositif local d'accompagnement (DLA) est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Valérie Mesgouez est intéressée par une formation de trésorier dont elle ne maîtrise pas tous les arcanes. Tanguy Sevat-Denuet propose le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA), gratuit pour les bénévoles et dont il enverra les coordonnées au nouveau président.

Sophie Durville suggère d'organiser des rencontres entre les adhérents de La Réunion des Livres pour créer des liens, se connaître mieux, etc., ce à quoi Marie-Noëlle Perrine répond que ces rencontres (pots, déjeuners) peuvent s'envisager lors des événements du calendrier de l'association. Yannick Lepoan pense qu'il faudra malgré tout les limiter à une ou deux par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le compte-rendu qui a été signé par le président et la secrétaire de séance devenue secrétaire de La Réunion des Livres.

Le Président
Yannick Lepoan

La Secrétaire
Joëlle Brethes

LA RÉUNION DES LIVRES
ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS DU LIVRE À LA RÉUNION
78 Bis Allée des Saphirs
97400 SAINT-DENIS
PRÉF. : N° WSR 003 104 18/10/07
SIRET : N° 503 431 385 00012

Yannick LEPoan Président LRDL

